

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1979 B 07866  
Numéro SIREN : 950 039 065  
Nom ou dénomination : RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2024 sous le numéro de dépôt 64254

# COMPÉTENCES & DÉVELOPPEMENT

Réseau d'écoles et de centres de formation

**Groupe Réseau Compétences et  
Développement**

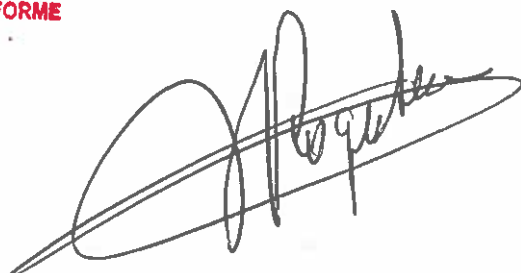
Comptes consolidés

Périmètre Légal

Exercice clos au 31 Août 2023

---

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A L'ORIGINAL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Rogier', written over a horizontal line.

*Groupe Réseau Compétences et Développement  
140 boulevard Malesherbes  
75017 Paris*

## Sommaire

**Note préalable :** L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

1	Evenements significatifs	4
2	Bilan consolidé	5
3	Compte de résultat consolidé	6
4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	7
5	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	8
5.1	Référentiel comptable	8
5.2	Utilisation d'estimation	8
5.3	Modalités de consolidation	8
5.3.1	Méthodes de consolidation	8
5.3.2	Écarts d'acquisition	9
5.3.3	Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées	9
5.4	Méthodes et règles d'évaluation	10
5.4.1	Immobilisations incorporelles	10
5.4.2	Immobilisations corporelles	10
5.4.3	Impôts différés	10
5.4.4	Contrats de location-financement	11
5.4.5	Immobilisations financières	11
5.4.6	Créances et dettes	11
5.4.7	Engagements de retraite	12
5.4.8	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	12
5.4.9	Résultats par action	12
6	Périmètre de consolidation	13
6.1	Activité	13
6.2	Organigramme au 31 août 2023	13
6.3	Liste des sociétés consolidées	14
6.4	Sociétés exclues du périmètre de consolidation	15
7	Comparabilité des comptes	16
7.1	Changements comptables	16
7.2	Variations de périmètre	16
8	Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations	17

8.1	Ecart d'acquisition	17
8.2	Immobilisations incorporelles	18
8.3	Immobilisations corporelles	19
8.4	Immobilisations financières	20
8.5	Stocks et en-cours	20
8.6	Ventilation des créances par échéance	21
8.7	Dépréciation de l'actif circulant	21
8.8	Capitaux propres	22
8.8.1	Composition du capital social	22
8.8.2	Variation des capitaux propres – Part du groupe	22
8.9	Provisions pour risques et charges	22
8.10	Impôts différés	23
8.11	Emprunts et dettes financières	24
8.12	Dettes d'exploitation	24
8.13	Résultat d'exploitation	25
8.13.1	Chiffre d'affaires par secteur	25
8.13.2	Autres produits	25
8.13.3	Les charges du personnel et effectif	25
8.13.4	Les autres achats et charges externes	26
8.13.5	Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	26
8.14	Résultat financier	27
8.15	Résultat exceptionnel	28
8.16	Impôt sur les bénéfices et impôts différés	29
8.16.1	Analyse de l'impôt sur les bénéfices et impôts différés	29
8.16.2	Preuve d'impôt	29
8.16.3	Suivi des déficits fiscaux	30
9	Engagements hors bilan	31
9.1.1	Engagements donnés	31
9.1.2	Engagements reçus	31
10	Autres informations	32
10.1.1	Événements postérieurs à la clôture	32
10.1.2	Honoraires des Commissaires aux comptes	32
10.1.3	Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction	32

## **1 Evenements significatifs**

---

Les évènements et faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Acquisition de parts sociales de la SCI CADRI pour un montant de 2,25 M euros, portant la détention du groupe à 75%.
  
- Acquisitions de marques pour un montant total frais d'acquisition inclus de 10,37 M euros :
  - EPSI pour 8,17 M euros
  - IET pour 0,48 M euros
  - ESAIL pour 0,32 M euros
  - 3A pour 1,4 M euros

## 2 Bilan consolidé

La présentation du bilan consolidé est en k€.

<b>ACTIF</b>	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>	<b>Note n°</b>	<b>PASSIF</b>	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>	<b>Note n°</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>135 207</b>	<b>42 073</b>		<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>39 839</b>	<b>33 296</b>	<b>8.8</b>
Immobilisations incorporelles	13 882	2 912	8.2	Capital	1 659	1 659	
<i>Dont écart d'acquisition</i>	<i>1 520</i>	<i>1 569</i>	<i>8.1</i>	Primes	5	5	
Immobilisations corporelles	117 823	36 103	8.3	Réserve et résultat consolidés	38 175	31 631	
Immobilisations financières	1 344	1 312	8.4	Autres			
Titres mis en équivalence	2 357	1 746	8.4	<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>777</b>	<b>22</b>	
<b>Actif circulant</b>	<b>74 881</b>	<b>105 305</b>		<b>Provisions</b>	<b>1 137</b>	<b>546</b>	<b>8.9</b>
Stocks et en-cours	29	31	8.5	<b>Dettes</b>	<b>168 334</b>	<b>113 515</b>	<b>8.12</b>
Clients et comptes rattachés	42 683	33 052	8.6-8.7	Emprunts et dettes financières	111 300	30 161	8.11
Autres créances et comptes de régularisation	17 455	55 070	8.10	Fournisseurs et comptes rattachés	36 833	67 196	
Valeurs mobilières de placement	128	125		Autres dettes et comptes de régularisation	20 200	16 158	
Disponibilités	14 585	17 026					
<b>TOTAL</b>	<b>210 087</b>	<b>147 378</b>		<b>TOTAL</b>	<b>210 087</b>	<b>147 378</b>	

### 3 Compte de résultat consolidé

La présentation du compte de résultat consolidé est en k€.

	31/08/2023	31/08/2022	Note n°
Chiffre d'affaires	123 386	97 229	8.13.1
Autres produits d'exploitation	4 148	4 109	8.13.2
Achats consommés	(549)	(858)	
Charges de personnel	(6 087)	(5 121)	8.13.3
Autres charges d'exploitation	(103 061)	(76 720)	8.13.4
Impôts et taxes	(1 624)	(1 495)	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(2 722)	(1 197)	8.13.5
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amort et dép EA</b>	<b>13 491</b>	<b>15 948</b>	<b>8.13</b>
Dotations aux amort et dépréciations des écarts d'acquisition	(48)	(48)	
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amort et dép EA</b>	<b>13 442</b>	<b>15 900</b>	
Charges et produits financiers	(3 375)	(377)	8.14
Charges et produits exceptionnels	233	(8)	8.15
Impôts sur les résultats	(3 750)	(4 439)	8.16
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>6 550</b>	<b>11 076</b>	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	611	444	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>7 161</b>	<b>11 520</b>	
Intérêts minoritaires	167	39	
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>7 005</b>	<b>11 481</b>	
Résultat par action	76,00 €	124,56 €	
Résultat dilué par action	76,00 €	124,56 €	

## 4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

La présentation du tableau de flux consolidé se fait en k€.

	31/08/2023	31/08/2022
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
RESULTAT NET D'ENSEMBLE DES SOCIETES INTEGREES	7 161	11 520
Quote part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	(611)	(444)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	2 577	1 184
- Variation des impôts différés	(596)	42
- Plus-values de cession	357	104
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>8 887</b>	<b>12 406</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE</b>	<b>3 207</b>	<b>(946)</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>12 143</b>	<b>11 463</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(94 123)	(22 582)
Cession d'immobilisations	216	176
Acquisition d'immobilisations financières		
Cession d'immobilisations financières		
Trésorerie nette sur variations de périmètre	(1 999)	(3 249)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(95 906)</b>	<b>(25 655)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 000)	(1 000)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(76)	(43)
Augmentations de capital en numéraire	617	3
Subventions d'investissements reçues	666	80
Emissions d'emprunts	82 247	19 532
Remboursements d'emprunts	(1 129)	(977)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>81 325</b>	<b>17 596</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(2 438)</b>	<b>3 404</b>
Trésorerie d'ouverture	17 152	13 748
Trésorerie de clôture	14 713	17 152

**RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE PRESENTE A  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 7 MAI 2024**

*EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023*  
*COMPTES CONSOLIDES*

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du code de commerce, nous vous présentons ci-après le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

L'exercice clos le 31 août 2023 constitue le 21<sup>ème</sup> exercice de consolidation obligatoire du groupe. Les comptes consolidés ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur, et notamment le règlement ANC 2020-01.

Vous trouverez en annexe aux comptes consolidés le référentiel comptable, les modalités de consolidation, les méthodes et règles d'évaluation ainsi que le périmètre de consolidation avec un organigramme au 31 août 2023.

Les changements comptables susceptibles d'affecter la comparabilité des comptes sont de trois natures :

- changement de méthodes comptables,
- changement d'estimation,
- correction d'erreurs.

Les événements importants survenus sur le périmètre de consolidation sont :

- Le 26 septembre 2022, l'assemblée générale a notamment approuvé et autorisé :
  - o L'acquisition par la SCI QUAI PAUL DOUMER de l'immeuble situé à l'angle des rues 1 rue Sainte Marie, 31/33 quai Président Paul Doumer et 28/30 rue de l'Industrie à Courbevoie (92400) pour un prix total de 90.000.000 € (incluant le prix d'acquisition de l'immeuble, les travaux de rénovation, les taxes, frais et honoraires divers), ainsi que les conditions et modalités de la convention de crédit, les conditions d'emprunt et de sûretés associées, cette acquisition étant partiellement financée grâce à un prêt souscrit par la SCI auprès de plusieurs établissements bancaires, pour un montant total de 73.437.680 € et une durée de 15 ans; l'opération a été réalisée le 28 septembre 2022.
- Le 5 décembre 2022, l'assemblée générale a notamment autorisé :
  - o La signature par la SCI LAVAUR BALMA d'un contrat de crédit-bail immobilier avec la société CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE, portant sur l'immeuble situé à

l'angle de la route de Lavour et de la rue de la Tuilerie à Balma (31130), pour un prix de 14.545.000 €, représentant un montant maximum d'investissement de 20.300.000 € honoraires, frais et travaux compris, garanti par la caution solidaire de la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT à hauteur de 20 300 000 € HT, pour une durée de 15 ans; l'opération a été réalisée le 7 décembre 2022 ;

- La société à intervenir à l'acte de crédit-bail,
  - La société à consentir les sûretés
- 
- Le 21 décembre 2022, le conseil de gouvernance et d'animation a :
    - Autorisé l'augmentation du capital de la SCI QUAI PAUL DOUMER d'un montant minimal de 949.000 € par émission de 94.900 parts sociale nouvelles d'une valeur de 10 € chacune ;
    - Autorisé la société à souscrire à cette augmentation à hauteur de 9.490 €, la société FONCIERE COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT souscrivant pour sa part à cette augmentation à hauteur de 939.510 € ;
    - Autorisé la réalisation par la société d'un apport en compte courant d'associé complémentaire à la SCI QUAI PAUL DOUMER d'un montant de 16.674 € ;
    - Informé de l'accord de l'association AIPF pour participer au financement du projet de la SCI QUAI PAUL DOUMER (« Campus Seine » à Courbevoie).
  - Le 6 mars 2023, un acte de reconnaissance de dette d'un montant de 25.000 € a été régularisé entre la société HUMAN EXPERIENCE et la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT au profit de cette dernière. La dernière échéance de remboursement est prévue pour le 28 février 2025.
  - Le 9 janvier 2023, le conseil de gouvernance et d'animation de la société a notamment autorisé la réalisation d'une augmentation de capital dans la SCI QUAI PAUL DOUMER d'un montant nominal total de 50.000 € et d'un montant total prime d'émission incluse de 617.337 €, par l'émission de 5000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune et d'une valeur totale, prime d'émission incluse d'environ 123,47 € et dont le souscripteur est AIPF ;
  - Le 17 mars 2023, l'assemblée générale a agréé la cession d'actions intervenue entre les héritiers d'Yves ENREGLE (cédant : hoirie de Yves ENREGLE) et Messieurs Roger SERRE et Thomas LEGRAIN (cessionnaires) ;
  - Le 27 mars 2023, un contrat de cession de la marque « 3A » (et ses déclinaisons) a été régularisé entre les sociétés COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL (Cédante) et RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT (Cessionnaire) pour le prix de 1.338.000 euros, payé comptant, avec une date d'entrée en jouissance fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
  - Le 20 avril 2023, l'assemblée générale de la société a approuvé les comptes sociaux, consolidés et combinés de l'exercice clos le 31 août 2022 ;
  - Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la SCI QUAI PAUL DOUMER a souscrit un prêt auprès de l'association AIPF d'un montant de 4.500.000 € pour une durée de 15 ans (au taux de 4,75%) ;
  - Le 3 juillet 2023, une assignation a été délivrée à la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT par certains de ses partenaires. Le contentieux porte sur la revendication de la propriété de la marque « IGS » et de ses déclinaisons, ainsi que sur la restitution des redevances de marques facturées au cours des dix dernières années par la société RESEAU COMPETENCES & DEVELOPPEMENT auxdits partenaires. A la date d'arrêté des comptes, la procédure est toujours pendante devant le tribunal compétent. Une provision pour risque a été comptabilisée à hauteur de 500.000 euros.

- Le 31 juillet 2023, un contrat de cession de la marque « EPSI » (et de ses déclinaisons) a été régularisé entre l'association EPSI (Cédante) et la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT (Cessionnaire) pour le prix de 7.786.000 €, payable comptant pour 10 000 €, et le solde en neuf échéances annuelles, avec une date d'entrée en jouissance fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2022 (au taux de 3%) ;
- Le 31 juillet 2023, un contrat de cession de la marque « IGEFI » (et ses déclinaisons) a été régularisé entre la société COMPETENCES PRO (Cédante) et la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT (Cessionnaire), pour le prix de 1 288 000 €, payable comptant pour 10 000 €, et le solde en six échéances annuelles, avec une date d'entrée en jouissance fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2022 (au taux de 3%) ;
- Le 2 août 2023, la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT a cédé une (1) part sociale sur les cent (100) parts détenues dans le capital de la société SCI ILE DE BEAULIEU à la société FONCIERE COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT au prix de la valeur nominale ;
- Le 8 août 2023, un contrat de cession de la marque « ESAIL » (et de ses déclinaisons) a été régularisé entre l'association AIPF (Cédante) et la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT (Cessionnaire) pour le prix de 304.000 €, payable comptant pour 10 000 €, et le solde de 294.000 € au plus tard le 15 octobre 2023, avec une date d'entrée en jouissance fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- Le 8 août 2023, un contrat de cession de la marque « IET » (et de ses déclinaisons) a été régularisé entre l'association AIPF (Cédante) et la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT (Cessionnaire) pour le prix de 458.000 €, payable comptant pour 10 000 €, et le solde de 448.000 € au plus tard le 15 octobre 2023, avec une date d'entrée en jouissance fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

## **1. SITUATION ET EVOLUTION DES AFFAIRES, DE L'ACTIVITE, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE C&D**

Nous vous rappelons que l'activité du groupe s'articule autour de deux axes principaux :

- L'enseignement (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle),
- La formation professionnelle continue (inter, intra, alternance et apprentissage).

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2023, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 123.386 K€ contre 97.229 K€ pour l'exercice précédent dont :

- 102.294 K€ pour l'activité formation professionnelle (dont la formation par la voie de l'apprentissage),
- Un chiffre d'affaires nul pour l'activité d'enseignement (formation initiale),
- 21.092 K€ d'activités diverses, essentiellement de la refacturation.

Le résultat net des entreprises intégrées s'est soldé, au 31 août 2023, par un bénéfice de 6.550 K€ contre 11.076 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'est soldé, au 31 août 2023, par un bénéfice de 7.161 K€ contre 11.520 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte des intérêts minoritaires, le résultat net du groupe RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT est positif de 7.005 K€ contre 11.481 K€ pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 39.839 K€ contre 33.296 K€ pour l'exercice précédent.

Ses créances s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 août 2023, à 60.138 K€ contre 88.122 K€ pour l'exercice précédent.

Ses dettes s'élèvent, au cours de l'exercice clos le 31 août 2023, à 168.334 K€ contre 113.515 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen de l'exercice 2023 s'élève à 122 personnes contre 71 pour l'exercice précédent.

## **2. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Un organigramme du périmètre de consolidation du groupe vous est communiqué en annexe aux états financiers (pages 13).

Cet organigramme fait apparaître les pourcentages de la participation de la société RESEAU COMPETENCES & DEVELOPPEMENT (RC&D) dans le capital social de ses filiales.

## **3. EVOLUTIONS PREVISIBLES DU GROUPE : PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LES ENTREPRISES APPARTENANT AU PERIMETRE D'INTEGRATION SERONT CONFRONTEES**

Nous avons l'intention de poursuivre le développement de nouvelles stratégies ainsi que la nouvelle réorganisation afin de maintenir notre activité dans un environnement législatif réformé.

## **4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Depuis le 31 août 2023, date de la clôture de l'exercice, il est à signaler :

- Le 4 mars 2024, le conseil de gouvernance et d'animation a coopté Monsieur Jean-François GUILLOT en qualité de membre du conseil à compter du même jour et jusqu'à la réunion dudit conseil qui se tiendra en février 2025.

## **5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.**

Nous vous informons que le groupe n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **6. PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 21-2 « CONSEIL DE GOUVERNANCE ET D'ANIMATION » DES STATUTS**

Afin d'étendre la composition du conseil de gouvernance et d'animation de la société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT aux personnes morales, nous vous proposons de modifier l'article 21-2 « CONSEIL DE GOUVERNANCE ET D'ANIMATION » des statuts comme suit :

**Ancienne rédaction de l'article 21-2 « CONSEIL DE GOUVERNANCE ET D'ANIMATION » des statuts**

Extrait (...)

**« Composition du Conseil de Gouvernance et d'animation »**

Le Conseil de Gouvernance et d'animation est composé d'au moins cinq et d'au plus dix membres en ce compris le Président de la Société et le Directeur Général, membres de droit du Conseil de Gouvernance. Les premiers membres du Conseil de Gouvernance, à l'exception du Directeur Général (membre de droit du Conseil de Gouvernance), seront désignés par le Président de la Société. Au cours de la vie du Conseil de Gouvernance et d'animation, les membres du Conseil de Gouvernance et d'animation seront cooptés par les membres du Conseil de Gouvernance et d'animation déjà désignés à la majorité des voix des membres du Conseil de Gouvernance et d'animation incluant obligatoirement celle du Président de la Société.

Les membres du Conseil de Gouvernance et d'animation sont des personnes physiques, choisis parmi les Associés ou en dehors d'eux.

A l'exception du Président de la Société et du Directeur Général, dont le mandat de membre du conseil de gouvernance et d'animation prend fin concomitamment à la fin de leurs fonctions respectives de Président de la Société et de Directeur Général, la durée des fonctions des membres du Conseil de Gouvernance et d'animation est de trois années. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance par décès, démission, révocation ou incapacité d'un membre, le Conseil de Gouvernance et d'animation peut, sous réserve qu'il compte au minimum cinq membres, décider de ne pas remplacer le membre du Conseil de Gouvernance et d'animation concerné.

Le Conseil de Gouvernance et d'animation pourra inviter des tiers non-membres à assister à ses réunions ; le président ou le vice-président pourront, au cours des réunions du Conseil de Gouvernance et d'animation, leur donner la parole à titre exclusivement consultatif afin d'entendre leurs observations sur des points particuliers. »

(...)

**Nouvelle rédaction de l'article 21-2 « CONSEIL DE GOUVERNANCE ET D'ANIMATION » des statuts**

(...)

**« Composition du Conseil de Gouvernance et d'animation »**

*Le Conseil de Gouvernance et d'animation est composé d'au moins cinq et d'au plus dix membres en ce compris le Président de la Société et le Directeur Général, membres de droit du Conseil de Gouvernance. Les premiers membres du Conseil de Gouvernance, à l'exception du Directeur Général (membre de droit du Conseil de Gouvernance), seront désignés par le Président de la Société. Au cours de la vie du Conseil de Gouvernance et d'animation, les membres du Conseil de Gouvernance et d'animation seront cooptés par les membres du Conseil de Gouvernance et d'animation déjà désignés à la majorité des voix des membres du Conseil de Gouvernance et d'animation incluant obligatoirement celle du Président de la Société.*

*Les membres du Conseil de Gouvernance et d'animation **peuvent** être des personnes physiques **ou des personnes morales**, choisis parmi les Associés ou en dehors d'eux.*

*Toute personne morale désignée membre du Conseil de Gouvernance et d'animation est représentée par son représentant légal, qui assume également les fonctions de représentant permanent du membre personne morale au sein du Conseil de Gouvernance et d'animation.*

*Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil de Gouvernance et d'animation, son représentant légal est soumis aux mêmes conditions et obligations et encoure les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil de Gouvernance et d'animation en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il dirige.*

*En cas de changement de représentant légal de la personne morale désignée membre du Conseil de Gouvernance et d'animation pour quelque raison que ce soit (y compris décès, démission, révocation ou incapacité) ou en cas de changement de contrôle de la personne morale, le mandat dudit membre personne morale du Conseil de Gouvernance et d'animation prendra immédiatement fin, sans formalité ni indemnité.*

*A l'exception du Président de la Société et du Directeur Général, dont le mandat de membre du conseil de gouvernance et d'animation prend fin concomitamment à la fin de leurs fonctions respectives de Président de la Société et de Directeur Général, la durée des fonctions des membres du Conseil de Gouvernance et d'animation est de trois années. Ils sont rééligibles.*

*En cas de vacance par décès, démission, révocation ou incapacité d'un membre, le Conseil de Gouvernance et d'animation peut, sous réserve qu'il compte au minimum cinq membres, décider de ne pas remplacer le membre du Conseil de Gouvernance et d'animation concerné.*

*Le Conseil de Gouvernance et d'animation pourra inviter des tiers non-membres à assister à ses réunions ; le président ou le vice-président pourront, au cours des réunions du Conseil de Gouvernance et d'animation, leur donner la parole à titre exclusivement consultatif afin d'entendre leurs observations sur des points particuliers. »*

(...)

## **7. PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 28 « ASSEMBLEE GENERALE » DES STATUTS**

Afin de permettre la tenue des réunions de l'assemblée en visioconférence, nous vous proposons également de modifier l'article 28 « ASSEMBLEE GENERALE » des statuts et d'ajouter après :

*« (...Les réunions des assemblées générales ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation ».*

*La phrase suivante :*

*« Toutefois, la présence physique des associés n'est pas obligatoire et leur participation à la réunion peut intervenir par tout moyen de communication approprié, sous couvert de leur reconnaissance, et notamment par visioconférence. »*

**Ainsi la nouvelle rédaction de l'article 28 « ASSEMBLEE GENERALE » des statuts serait comme suit :**

### **« ARTICLE 28 - ASSEMBLEE GENERALE »**

*Les Assemblées Générales sont convoquées, soit par le Président, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs associés*

*réunissant cinq pour cent au moins du capital ou à la demande du comité d'entreprise en cas d'urgence, soit par le Commissaire aux Comptes, s'il en existe un.*

*Pendant la période de liquidation, l'Assemblée est convoquée par le liquidateur.*

*La convocation est effectuée par tous procédés de communication écrite huit jours au moins avant la date de la réunion et mentionne le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.*

*Toutefois, l'Assemblée Générale se réunit valablement sur convocation verbale et sans délai si tous les associés y consentent.*

*L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.*

*Un ou plusieurs associés représentant au moins 33 1/3 % du capital ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions par tous moyens de communication écrite. Ces demandes doivent être reçues au siège social quinze jours au moins avant la date de la réunion. Le Président accuse réception de ces demandes dans les 48 heures de leur réception.*

*L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer le Président, un ou plusieurs dirigeants, et procéder à leur remplacement.*

*Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'Assemblée par un autre associé ou par un tiers justifiant d'un mandat. Chaque mandataire peut disposer d'un nombre illimité de mandats.*

*Les mandats peuvent être donnés par tous procédés de communication écrite, et notamment par télécopie.*

*En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.*

*Une feuille de présence est émarginée par les associés présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.*

*Les réunions des assemblées générales ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.*

*Toutefois, la présence physique des associés n'est pas obligatoire et leur participation à la réunion peut intervenir par tout moyen de communication approprié, sous couvert de leur reconnaissance, et notamment par visioconférence.*

*L'Assemblée est présidée par le Président ou, en son absence par un associé désigné par l'Assemblée.*

*L'Assemblée désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors de ses membres »*

*m*

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qui seront soumises à votre vote.

Fait à Paris, le 23 avril 2024

La SAS Communication et Développement Social

Président

Représentée par Roger SERRE, son président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Serre', written over a horizontal line.



3 place des Victoires  
75001 PARIS



**KPMG SA**  
Tour Eqho  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **Réseau Compétences et Développement**

Société par Actions Simplifiée

140 boulevard Malesherbes – 75017 PARIS

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 août 2023

*Ce rapport contient 37 pages*



3 place des Victoires  
75001 PARIS



**KPMG SA**  
Tour Eqho  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **Réseau Compétences et Développement SAS**

Siège social : 140 boulevard Malesherbes – 75017 PARIS

Capital social : € 1 659 042

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 août 2023

A la collectivité des Associés de la société Réseau Compétences et Développement,

## **1 Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Réseau Compétences et Développement relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **2 Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **3 Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Périimètre de consolidation : nous nous sommes assurés de la correcte détermination du périmètre de consolidation retenu et des variations de la période, tel que détaillé dans la note 6 de l'annexe ;
- Opérations intragroupes : nous avons contrôlé l'existence, l'exhaustivité et l'exactitude des éliminations portant sur les opérations internes au groupe ;
- Contrats de location financement : nous avons contrôlé le correct retraitement des contrats de location-financement, selon les modalités décrites dans la note 5.4.4 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **4 Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil de Gouvernance.

## **6 Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 26 avril 2024

Paris la Défense, le 26 avril 2024

ATRIOM

KPMG SA

Marc Leclerc  
Associé

Erik BOULOIS  
Associé

# COMPÉTENCES & DÉVELOPPEMENT

Réseau d'écoles et de centres de formation

**Groupe Réseau Compétences et  
Développement**

Comptes consolidés

Périmètre Légal

Exercice clos au 31 Août 2023

---

*Groupe Réseau Compétences et Développement  
140 boulevard Malesherbes  
75017 Paris*

## Sommaire

*Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.*

1	Evenements significatifs	4
2	Bilan consolidé	5
3	Compte de résultat consolidé	6
4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	7
5	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	8
5.1	Référentiel comptable	8
5.2	Utilisation d'estimation	8
5.3	Modalités de consolidation	8
5.3.1	Méthodes de consolidation	8
5.3.2	Écarts d'acquisition	9
5.3.3	Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées	9
5.4	Méthodes et règles d'évaluation	9
5.4.1	Immobilisations incorporelles	10
5.4.2	Immobilisations corporelles	10
5.4.3	Impôts différés	10
5.4.4	Contrats de location-financement	10
5.4.5	Immobilisations financières	11
5.4.6	Créances et dettes	11
5.4.7	Engagements de retraite	11
5.4.8	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	12
5.4.9	Résultats par action	12
6	Périmètre de consolidation	13
6.1	Activité	13
6.2	Organigramme au 31 août 2023	13
6.3	Liste des sociétés consolidées	14
6.4	Sociétés exclues du périmètre de consolidation	15
7	Comparabilité des comptes	16
7.1	Changements comptables	16
7.2	Variations de périmètre	16
8	Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations	17

8.1	Ecart d'acquisition	17
8.2	Immobilisations incorporelles	18
8.3	Immobilisations corporelles	19
8.4	Immobilisations financières	20
8.5	Stocks et en-cours	20
8.6	Ventilation des créances par échéance	21
8.7	Dépréciation de l'actif circulant	21
8.8	Capitaux propres	22
8.8.1	Composition du capital social	22
8.8.2	Variation des capitaux propres – Part du groupe	22
8.9	Provisions pour risques et charges	22
8.10	Impôts différés	23
8.11	Emprunts et dettes financières	24
8.12	Dettes d'exploitation	24
8.13	Résultat d'exploitation	25
8.13.1	Chiffre d'affaires par secteur	25
8.13.2	Autres produits	25
8.13.3	Les charges du personnel et effectif	25
8.13.4	Les autres achats et charges externes	26
8.13.5	Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	26
8.14	Résultat financier	27
8.15	Résultat exceptionnel	28
8.16	Impôt sur les bénéfices et impôts différés	29
8.16.1	Analyse de l'impôt sur les bénéfices et impôts différés	29
8.16.2	Preuve d'impôt	29
8.16.3	Suivi des déficits fiscaux	30
9	Engagements hors bilan	31
9.1.1	Engagements donnés	31
9.1.2	Engagements reçus	31
10	Autres informations	32
10.1.1	Événements postérieurs à la clôture	32
10.1.2	Honoraires des Commissaires aux comptes	32
10.1.3	Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction	32

## **1 Evenements significatifs**

Les évènements et faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Acquisition de parts sociales de la SCI CADRI pour un montant de 2,25 M euros, portant la détention du groupe à 75%.
  
- Acquisitions de marques pour un montant total frais d'acquisition inclus de 10,37 M euros :
  - EPSI pour 8,17 M euros
  - IET pour 0,48 M euros
  - ESAIL pour 0,32 M euros
  - 3A pour 1,4 M euros

## 2 Bilan consolidé

La présentation du bilan consolidé est en k€.

<b>ACTIF</b>	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>	<b>Note n°</b>	<b>PASSIF</b>	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>	<b>Note n°</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>135 207</b>	<b>42 073</b>		<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>39 839</b>	<b>33 296</b>	<b>8.8</b>
Immobilisations incorporelles	13 682	2 912	8.2	Capital	1 659	1 659	
<i>Dont écart d'acquisition</i>	<i>1 520</i>	<i>1 569</i>	<i>8.1</i>	Primes	5	5	
Immobilisations corporelles	117 823	36 103	8.3	Réserve et résultat consolidés	38 175	31 631	
Immobilisations financières	1 344	1 312	8.4	Autres			
Titres mis en équivalence	2 357	1 746	8.4	<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>777</b>	<b>22</b>	
				<b>Provisions</b>	<b>1 137</b>	<b>546</b>	<b>8.9</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>74 881</b>	<b>105 305</b>		<b>Dettes</b>	<b>168 334</b>	<b>113 515</b>	<b>8.12</b>
Stocks et en-cours	29	31	8.5	Emprunts et dettes financières	111 300	30 161	8.11
Clients et comptes rattachés	42 683	33 052	8.6-8.7	Fournisseurs et comptes rattachés	36 833	67 196	
Autres créances et comptes de régularisation	17 455	55 070	8.10	Autres dettes et comptes de régularisation	20 200	16 158	
Valeurs mobilières de placement	128	125					
Disponibilités	14 585	17 026					
<b>TOTAL</b>	<b>210 087</b>	<b>147 378</b>		<b>TOTAL</b>	<b>210 087</b>	<b>147 378</b>	

### 3 Compte de résultat consolidé

La présentation du compte de résultat consolidé est en k€.

	31/08/2023	31/08/2022	Note n°
Chiffre d'affaires	123 386	97 229	8.13.1
Autres produits d'exploitation	4 148	4 109	8.13.2
Achats consommés	(549)	(858)	
Charges de personnel	(6 087)	(5 121)	8.13.3
Autres charges d'exploitation	(103 061)	(76 720)	8.13.4
Impôts et taxes	(1 624)	(1 495)	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(2 722)	(1 197)	8.13.5
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amort et dép EA</b>	<b>13 491</b>	<b>15 948</b>	<b>8.13</b>
Dotations aux amort et dépréciations des écarts d'acquisition	(48)	(48)	
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amort et dép EA</b>	<b>13 442</b>	<b>15 900</b>	
Charges et produits financiers	(3 375)	(377)	8.14
Charges et produits exceptionnels	233	(8)	8.15
Impôts sur les résultats	(3 750)	(4 439)	8.16
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>6 550</b>	<b>11 076</b>	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	611	444	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>7 161</b>	<b>11 520</b>	
Intérêts minoritaires	157	39	
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>7 005</b>	<b>11 481</b>	
Résultat par action	76,00 €	124,56 €	
Résultat dilué par action	76,00 €	124,56 €	

## 4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

La présentation du tableau de flux consolidé se fait en k€.

	31/08/2023	31/08/2022
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
RESULTAT NET D'ENSEMBLE DES SOCIETES INTEGREES	7 161	11 520
Quote part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	(611)	(444)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	2 577	1 184
- Variation des impôts différés	(596)	42
- Plus-values de cession	357	104
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>8 887</b>	<b>12 406</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE</b>	<b>3 207</b>	<b>(946)</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>12 143</b>	<b>11 463</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(94 123)	(22 582)
Cession d'immobilisations	216	176
Acquisition d'immobilisations financières		
Cession d'immobilisations financières		
Trésorerie nette sur variations de périmètre	(1 999)	(3 249)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(95 906)</b>	<b>(25 655)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 000)	(1 000)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(76)	(43)
Augmentations de capital en numéraire	617	3
Subventions d'investissements reçues	666	80
Emissions d'emprunts	82 247	19 532
Remboursements d'emprunts	(1 129)	(977)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>81 325</b>	<b>17 596</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(2 438)</b>	<b>3 404</b>
Trésorerie d'ouverture	17 152	13 748
Trésorerie de clôture	14 713	17 152

## **5 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation**

### **5.1 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés du Groupe réseau Compétences et Développement sont établis conformément aux principes comptables définis par le Plan Comptable Général et aux dispositions du règlement ANC n° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés.

### **5.2 Utilisation d'estimation**

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment des immobilisations corporelles, des impôts différés actifs, des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité.

### **5.3 Modalités de consolidation**

#### **5.3.1 Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les sociétés considérées comme significatives, dans lesquelles la société Réseau Compétences et Développement exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
- Les sociétés dans lesquelles, Réseau Compétences et Développement exerce un contrôle conjoint, sont consolidées par intégration proportionnelle. La SCI des Chasseurs, est ainsi intégrée proportionnellement au pourcentage de détention de la société Réseau Compétences et Développement, soit 33,3333 %. Le GIE GMI est intégré proportionnellement au pourcentage de détention de la société Réseau Compétences et Développement, soit 41 %.
- Les sociétés dans lesquelles Réseau Compétences et Développement exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés intégrées en mise en équivalence sont :

<b>Filiales</b>	<b>Valeur des titres mise en équivalence</b>	<b>Contribution au Résultat consolidé</b>
CIEFA SA	2 357	611
<b>Total</b>	<b>2 357</b>	<b>611</b>

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 6.3 - « Périmètre de consolidation ».

### 5.3.2 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée maximale est estimée à 10 ans.

Selon le règlement n° 2015-07, depuis le 1er janvier 2016, l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amorti. Il appartient à l'entité consolidante de déterminer la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur des aspects techniques, économiques et juridiques.

Les entreprises sont autorisées, sans qu'elles aient besoin de le justifier, à conserver les durées d'utilisation antérieurement déterminées pour tous les écarts d'acquisition inscrits au bilan à la clôture au 31 décembre 2015.

Le groupe Réseau Compétences et Développement a opté pour la poursuite du plan d'amortissement initial pour tous les écarts d'acquisition existant au 31 août 2016.

### 5.3.3 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Au 31 août 2023, la consolidation porte sur toutes les entités du périmètre clôturant à cette date.

## 5.4 Méthodes et règles d'évaluation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

#### **5.4.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les éventuelles transactions ou restructurations réalisées avec dégagement d'une plus-value entre les sociétés faisant partie du périmètre ne sont pas maintenues dans les comptes consolidés.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

La valeur nette comptable des fonds commerciaux significatifs fait l'objet d'un test de valeur annuellement.

#### **5.4.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Durée</b>
Constructions	De 10 à 60 ans
Installations	5 à 10 ans
Matériel et mobilier	3 à 5 ans

#### **5.4.3 Impôts différés**

Le groupe comptabilise des impôts différés issus :

- Des retraitements d'homogénéisation,
- Des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur, le taux utilisé est de 25 %.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. Un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe, dont la tête est Réseau Compétences et Développement.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer. Si la probabilité de récupération n'est pas établie, il est interdit de comptabiliser un actif d'impôt différé au titre des déficits reportables

#### **5.4.4 Contrats de location-financement**

Les contrats de location qui ne répondent pas à la définition d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail (voir ci-après) sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les franchises obtenues en début de contrat sont lissées sur la durée du bail.

Les franchises, abandons de créances et autres remises obtenues en cours de contrat, sans contrepartie au moins équivalente à donner au bailleur (allongement de la durée non résiliable du bail, augmentation des loyers futurs...) sont immédiatement reconnus au compte de résultat.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail tel que défini par le Code monétaire et financier (art. L 313-7) ou un contrat de location qui répond à la définition d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail sont comptabilisés dans les immobilisations, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette dernière catégorie si le contrat de location remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ; ou
- La durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ; ou
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

#### **5.4.5 Immobilisations financières**

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autres en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

#### **5.4.6 Créances et dettes**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **5.4.7 Engagements de retraite**

Le montant des droits aux indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés est déterminé par application de la méthode rétrospective des unités de crédits projetées ; celui-ci est calculé selon la convention collective des organismes de formation et la convention collective de l'enseignement privé hors contrat.

Une provision est comptabilisée à ce titre dans les comptes.

#### **5.4.8 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière récurrente et régulière.

#### **5.4.9 Résultats par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

## 6 Périmètre de consolidation

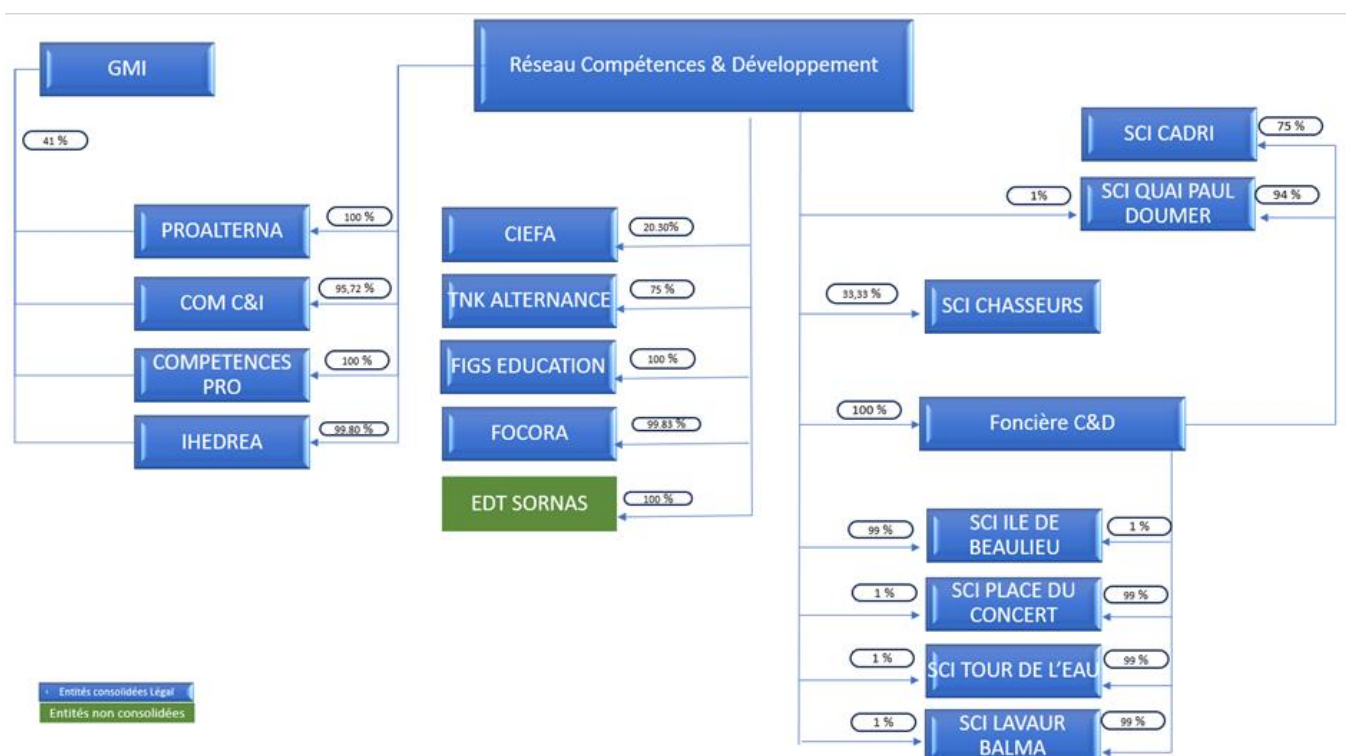
### 6.1 Activité

L'activité du groupe s'articule autour de trois secteurs :

- L'enseignement (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle),
- La formation professionnelle continue (inter, intra, alternance),
- Autres (prestations de contrat d'assistance, prestations de services, prestations de services refacturées)

### 6.2 Organigramme au 31 août 2023

L'organigramme ci-dessous fait apparaître les pourcentages de contrôle des sociétés consolidées.



## 6.3 Liste des sociétés consolidées

Unités	Clôture			Ouverture		
	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
Réseau Compétences & Développement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FIGS Education	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SCI des Chasseurs	33,33 %	33,33 %	IP	33,33 %	33,33 %	IP
CIEFA S.A.	20,30 %	20,30 %	MEE	20,30 %	20,30 %	MEE
PRO ALTERNA	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FOCORA	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Foncière Compétences & Développement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Compétences Commerce et International (ex IDRAC)	95,72 %	95,72 %	IG	95,72 %	95,72 %	IG
Compétences Pro SARL (ex IGEFI)	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
IHEDREA	99,80 %	99,80 %	IG	99,80 %	99,80 %	IG
SCI Ile de Beaulieu	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SCI Tour de l'eau	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
GIE GMI	41,00 %	41,00 %	IP	41,00 %	41,00 %	IP
SCI Quai Paul Doumer	95,00 %	95,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SCI Lavour Balma	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SCI Place du Concert	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TNK Alternance	75,00 %	90,00 %	IG	75,00 %	90,00 %	IG
SCI CADRI	75,00 %	75,00 %	IG	-	-	NI

### Nomenclature des méthodes de consolidation:

NI signifie Non Intégrée

IG signifie Intégration Globale

IP signifie Intégration Proportionnelle

MEE signifie Mise En Equivalence

Société	Forme juridique	N° SIRET	Adresse	Date entrée	Acquisition ou création
Réseau Compétences & Développement	SAS	950 039 065 000 103	140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris	N/A	N/A
FIGS Education	SAS	899 564 843 000 14	140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris	20/05/21	Création
SCI des Chasseurs	SCI	414 613 943 000 11	7-11 av des Chasseurs - 75 017 Paris	27/11/97	Création
CIEFA S.A.	SA	332 641 463 000 28	12 rue Alexandre Parodi - 75 010 Paris	06/06/85	Création
PRO ALTERNA	SARL	39 913 469 100 258	Paris La Défense 8 - 20 bis, jardins Boieldieu - 92800 Puteaux	08/11/94	Création
FOCORA	SA	388 426 975 000 40	47 rue Sergent Berthet - 69 258 Lyon cedex 09	30/12/93	Acquisition
Foncière Compétences & Développement	SAS	895 121 358 000 00	140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris	12/03/21	Création
Compétences Commerce et International (ex IDRAC)	SARL	42 072 056 700 189	Paris La Défense 8 - 20 bis, jardins Boieldieu - 92800 Puteaux	01/11/98	Création
Compétences Pro SARL (ex IGEFI)	SARL	389 617 564 000 56	Paris La Défense 8 - 20 bis, jardins Boieldieu - 92800 Puteaux	06/08/93	Création
IHEDREA	SARL	349 810 499 000 96	Paris La Défense 8 - 20 bis, jardins Boieldieu - 92800 Puteaux	19/05/92	Acquisition
SCI Ile de Beaulieu	SCI	818 564 338 000 15	140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris	19/02/16	Création
SCI Tour de l'eau	SCI	895 383 743 000 00	11 rue du Tour de l'eau - 75017 Paris	19/03/21	Création
GIE GMI	GIE	83 254 214 600 010	140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris	20/09/17	Création
SCI Quai Paul Doumer	SCI	91 895 497 500 010	140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris	28/08/22	Création
SCI Lavour Balma	SCI	91 895 484 300 010	140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris	28/08/22	Création
SCI Place du Concert	SCI	90 471 031 600 012	140 boulevard Malesherbes - 75017 Paris	21/10/21	Création
TNK Alternance	SAS	79 011 655 200 015	Mangorvenec - SAINT-AVE	01/04/22	Acquisition
SCI CADRI	SCI	37 902 917 600 011	Rue de la croix verte, 34090 Montpellier	01/09/22	Acquisition

## 6.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes sont non consolidées dans la mesure où le groupe n'exerce pas d'influence notable.

Société	Titres détenus par	Capital détenu à	Valeur brute des titres non consolidés	Provision	Valeur nette comptable	Motif
ANGELDUC	C&D	10,00%	16K€		16K€	Absence d'influence notable
EDT SORNAS	C&D	100,00%	45K€	45K€	0K€	Pas d'informations suffisantes
BFCC	C&D		0,426K€		0,426K€	Absence d'influence notable
Cursor	IHEDREA		0	0	0	Absence d'influence notable
GIE UPIL	Pro Alterna, CCI, Compérences Pro		0,120K€		0,120K€	Absence d'influence notable
<b>TOTAL</b>			<b>63,446K€</b>	<b>45K€</b>	<b>16,546K€</b>	

Ne disposant pas d'informations fiables dans relatives à la SAS E.D.T.A SORNAS acquise en 2019 par RCD, elle est exclue du périmètre de consolidation conformément à l' Article L233-19 du Code de Commerce. Une provision pour risque a été constituée au 31/08/2021 dans les comptes sociaux à hauteur des pertes estimées depuis l'acquisition, pour un montant de 163 K euros.

## **7 Comparabilité des comptes**

### **7.1 Changements comptables**

Les changements comptables susceptibles d'affecter la comparabilité des comptes sont de trois natures :

- Changement de méthodes comptables,
- Changement d'estimation,
- Correction d'erreurs.

Il n'y a pas de changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice.

### **7.2 Variations de périmètre**

SCI Cadri - Acquisition de titre, portant la détention du groupe à 75 %.

SCI Doumer - Souscription à une augmentation de capital d'un hors groupe, portant ainsi la détention du groupe de 100 % à 95 %.

## 8 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés et sont présentés en k€.

### 8.1 Ecart d'acquisition

	31/08/2021	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	31/08/2022	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	31/08/2023
<b>Valeurs brutes</b>									
Compétences Pro	20	145			166				166
CME	145	(145)							
FOCORA	584				584				584
C & D (Institut Renaudeau + IFAG DEV)	230	1 388			1 619				1 619
CCI	576				576				576
PRO ALTERNA	25				25				25
TNK Alternance		86			86				86
<b>Total</b>	<b>1 580</b>	<b>1 474</b>			<b>3 054</b>				<b>3 054</b>
<b>Amortissements</b>									
Compétences Pro	(16)	(145)	(2)		(163)		(2)		(165)
CME	(145)	145							
FOCORA	(584)				(584)				(584)
C & D (Institut Renaudeau + IFAG DEV)	(230)				(230)				(230)
CCI	(438)		(46)		(484)		(46)		(530)
PRO ALTERNA	(25)				(25)				(25)
<b>Total</b>	<b>(1 438)</b>		<b>(48)</b>		<b>(1 486)</b>	<b>0</b>	<b>(48)</b>		<b>(1 534)</b>
<b>Valeurs nettes</b>									
Compétences Pro	4		(2)		2		(2)		0
CME									
FOCORA									
C & D (Institut Renaudeau + IFAG DEV)	(0)	1 388			1 388				1 388
CCI	138		(46)		92		(46)		46
PRO ALTERNA									
TNK Alternance		86			86				86
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>1 474</b>	<b>(48)</b>		<b>1 569</b>	<b>0</b>	<b>(48)</b>		<b>1 520</b>

Le groupe RCD a opté pour la poursuite du plan d'amortissement initial (cf. paragraphe 5.3.2)

## 8.2 Immobilisations incorporelles

	31/08/2021	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/08/2022	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/08/2023
<b>Valeurs brutes</b>										
Frais d'établissement	16				16					16
Frais de recherche et développement										
Concessions, brevets, licences	1 656	88	(711)		1 032		10 362		791	12 185
Droit au bail										
Fonds de commerce	463				463					463
Immobilisations incorporelles En cours (*)										
Autres immobilisations incorporelles	89	480	(5)	(57)	524		299		(516)	307
Avances et acomptes versés										
<b>Total</b>	<b>2 223</b>	<b>568</b>	<b>(717)</b>	<b>(57)</b>	<b>2 035</b>		<b>10 660</b>		<b>276</b>	<b>12 971</b>
<b>Amortissements</b>										
Frais d'établissement	(16)				(16)					(16)
Frais de recherche et développement										
Concessions, brevets, licences	(863)	(44)	711	0	(195)		(118)		(14)	(327)
Droit au bail										
Fonds de commerce	(449)				(449)		(355)	355		(449)
Immobilisations incorporelles En cours										
Autres immobilisations incorporelles	(20)		5		(33)				14	(19)
Avances et acomptes versés										
<b>Total</b>	<b>(1 347)</b>	<b>(44)</b>	<b>717</b>	<b>0</b>	<b>(692)</b>		<b>(473)</b>	<b>355</b>		<b>(810)</b>
<b>Valeurs nettes</b>										
Frais d'établissement	0				0					0
Frais de recherche et développement										
Concessions, brevets, licences	793	44		0	837		10 244		777	11 858
Droit au bail										
Fonds de commerce	14				14		(355)	355		14
Immobilisations incorporelles En cours										
Autres immobilisations incorporelles	69	480		(57)	492		299		(501)	289
Avances et acomptes versés										
<b>Total</b>	<b>876</b>	<b>524</b>		<b>(57)</b>	<b>1 343</b>		<b>10 187</b>	<b>355</b>	<b>276</b>	<b>12 161</b>

L'augmentation des immobilisations incorporelles correspond principalement à l'acquisitions de marques pour un montant total frais d'acquisition inclus de 10,37 M euros :

- EPSI pour 8,17 M euros
- IET pour 0,48 M euros
- ESAIL pour 0,32 M euros
- 3A pour 1,4 M euros

### 8.3 Immobilisations corporelles

	31/08/2021	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/08/2022	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/08/2023
<b>Valeurs brutes</b>										
Terrains (*)	2 527	5 014		131	7 672	192	3 989		(46)	11 807
Constructions (*)	12 735	20 101	(12 000)	792	21 627	3 328	12 262		3 557	40 775
Installations techniques, mat. & out.	332	179			512		233	(2)	35	777
Autres immobilisations corporelles	4 720	108	(538)	258	4 620		634	(722)	764	5 295
Immobilisations corporelles en cours (*)	690	5 248		1 479	7 417		64 034		(4 307)	67 144
Avances et acomptes	234	682	(102)	(136)	677		605		(1 048)	234
<b>Total</b>	<b>21 239</b>	<b>31 332</b>	<b>(12 640)</b>	<b>2 524</b>	<b>42 525</b>	<b>3 520</b>	<b>81 757</b>	<b>(725)</b>	<b>(1 045)</b>	<b>126 033</b>
<b>Amortissements</b>										
Terrains										
Terrains en crédit-bail										
Constructions	(2 577)	(585)			(3 162)	(291)	(1 205)		258	(4 400)
Installations techniques, mat. & out.	(97)	(54)			(151)		(110)	1		(260)
Autres immobilisations corporelles	(3 069)	(520)	529	0	(3 109)		(526)	344	(258)	(3 549)
Immobilisations corporelles en cours										
Avances et acomptes										
<b>Total</b>	<b>(5 743)</b>	<b>(1 160)</b>	<b>529</b>	<b>0</b>	<b>(6 422)</b>	<b>(291)</b>	<b>(1 841)</b>	<b>345</b>	<b>0</b>	<b>(8 209)</b>
<b>Valeurs nettes</b>										
Terrains	2 527	5 014		131	7 672	192	3 989		(46)	11 807
Constructions	10 158	19 515	(12 000)	792	18 465	3 037	11 057		3 815	36 375
Installations techniques, mat. & out.	235	125			361		123	(1)	35	517
Autres immobilisations corporelles	1 651	(412)	(9)	258	1 510		108	(378)	506	1 746
Immobilisations corporelles en cours	690	5 248		1 479	7 417		64 034		(4 307)	67 144
Avances et acomptes	234	682	(102)	(136)	677		605		(1 048)	234
<b>Total</b>	<b>15 496</b>	<b>30 172</b>	<b>(12 112)</b>	<b>2 524</b>	<b>36 103</b>	<b>3 229</b>	<b>79 916</b>	<b>(380)</b>	<b>(1 045)</b>	<b>117 823</b>

(\*) Sur l'exercice 2023 ;

Il a été signé un contrat en VEFA pour l'acquisition d'un immeuble et la réalisation de travaux sur le site de Balma, le montant total du crédit-bail s'élève à 20 300 K€. La valeur brute des immobilisations s'élève à un terrain pour 3 989 K€, construction 11 966 K€ et des immobilisations en cours pour 4 345 K€. Sur l'exercice l'amortissement représente 26 K€.

En 2023 il a été signé un contrat de crédit-bail pour le site de Grenoble pour l'acquisition d'un immeuble en état futur d'achèvement. A la clôture de l'exercice il a été constaté une immobilisation en cours total 6 400 K€ (augmentation de la période 3 932 K€) représentant 80% de l'avancement des travaux.

Acquisition d'un immeuble à Courbevoie pour un montant de 46 250 K€ et des travaux engagés pour 10 465 K€, soit un montant total de 56 715 K€. L'immobilisation est en cours à la clôture de l'exercice.

## 8.4 Immobilisations financières

Au 31 août 2023, les titres mis en équivalence correspondent aux titres :

- CIEFA = 2 357 k€

	31/08/2021	Variation périmètre	Augment.	Diminut .	31/08/2022	Variation périmètre	Augment.	Diminut.	31/08/2023
<b>Valeurs brutes</b>									
Titres de participations	64	339		(341)	62				62
Créances rattachées à des participations non conso	115				115				115
Autres immobilisations financières	1 318	6	45	(167)	1 202	(31)	73	(10)	1 234
Titres mis en équivalence	1 302		444		1 746	(0)	611		2 357
<b>Total</b>	<b>2 799</b>	<b>345</b>	<b>489</b>	<b>(507)</b>	<b>3 125</b>	<b>(31)</b>	<b>684</b>	<b>(10)</b>	<b>3 768</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>									
Titres de participations	(47)			2	(45)				(45)
Créances rattachées à des participations non conso									
Autres immobilisations financières	(22)				(22)				(22)
Titres mis en équivalence									
<b>Total</b>	<b>(68)</b>			<b>2</b>	<b>(67)</b>				<b>(67)</b>
<b>Valeurs nettes</b>									
Titres de participations	17	339		(339)	17				17
Créances rattachées à des participations non conso	115				115				115
Autres immobilisations financières	1 296	6	45	(167)	1 180	(31)	73	(10)	1 212
Titres mis en équivalence	1 302		444		1 746	(0)	611		2 357
<b>Total</b>	<b>2 730</b>	<b>345</b>	<b>489</b>	<b>(506)</b>	<b>3 058</b>	<b>(31)</b>	<b>684</b>	<b>(10)</b>	<b>3 701</b>

## 8.5 Stocks et en-cours

Le stock ou en-cours au 31 août 2023 s'analysent comme suit :

	Valeurs Brutes au 31/08/2022	Dépréciations ou reprises	Valeurs nettes au 31/08/2022	Valeurs Brutes au 31/08/2023	Dépréciations ou reprises	Valeurs nettes au 31/08/2023
Stocks de marchandises	31		31	29		29
<b>Total</b>	<b>31</b>		<b>31</b>	<b>29</b>		<b>29</b>

## 8.6 Ventilation des créances par échéance

Les échéances des créances se décomposent de la manière suivante :

Valeurs brutes	31/08/2022	31/08/2023	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés	46 262	5 661	5 661	
Clients et comptes rattachés	34 598	44 020	43 177	843
Comptes-courants débiteurs	0	0	0	
Débiteurs divers	2 639	2 494	2 494	
Créances sociales	44	27	27	
Créances fiscales dont IS	5 003	6 905	6 905	
Impôt différés actifs	0	0	0	
Charges constatées d'avance	1 502	2 335	2 335	
Frais d'émission d'emprunt		412	412	
<b>Total</b>	<b>90 048</b>	<b>61 854</b>	<b>61 011</b>	<b>843</b>

## 8.7 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant s'analysent comme suit :

	31/08/2021	Dotations	Reprises	Reclass	31/08/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/08/2023
Clients et comptes rattachés	1 517	1 066	(1 037)	0	1 546	974	(1 184)	0	1 337
Comptes courants débiteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Débiteurs divers	360	25	(5)	0	380	0	0	0	380
Frais d'émission d'emprunt						27			27
<b>Total</b>	<b>1 877</b>	<b>1 091</b>	<b>(1 042)</b>	<b>0</b>	<b>1 926</b>	<b>1 002</b>	<b>(1 184)</b>	<b>0</b>	<b>1 744</b>

	Valeurs Brutes au 31/08/2022	Dépréciations ou reprises	Valeurs nettes au 31/08/2022	Valeurs Brutes au 31/08/2023	Dépréciations ou reprises	Valeurs nettes au 31/08/2023
Clients et comptes rattachés	34 598	(1 546)	33 052	44 020	(1 337)	42 683
Autres créances	55 450	(380)	55 070	17 423	(380)	17 043
Frais d'émission d'emprunt				439	(27)	412
<b>Total</b>	<b>90 048</b>	<b>(1 926)</b>	<b>88 122</b>	<b>61 882</b>	<b>(1 744)</b>	<b>59 726</b>

## 8.8 Capitaux propres

### 8.8.1 Composition du capital social

Au 31 août 2023, le capital social se compose de 92 169 actions d'une valeur nominale de 18 Euros.

### 8.8.2 Variation des capitaux propres – Part du groupe

La variation des capitaux propres – part du groupe – se décompose de la manière suivante :

	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
<b>Situation à la clôture 31/08/2021</b>	<b>1 659</b>	<b>5</b>	<b>189</b>	<b>9 133</b>	<b>3 571</b>	<b>8 224</b>	<b>22 782</b>
Affectation du résultat 2022				4 568	3 656	(8 224)	0
Résultat de l'exercice 2022						11 481	11 481
Distribution dividendes				(1 000)			(1 000)
Variations de périmètre					33		33
Autres mouvements							0
<b>Situation à la clôture 31/08/2022</b>	<b>1 659</b>	<b>5</b>	<b>189</b>	<b>12 700</b>	<b>7 261</b>	<b>11 481</b>	<b>33 297</b>
Affectation du résultat 2023				3 450	8 167	(11 481)	136
Résultat de l'exercice 2023						7 005	7 005
Distribution dividendes				(1 000)			(1 000)
Variations de périmètre					(137)		(137)
Autres mouvements					539		539
<b>Situation à la clôture 31/08/2023</b>	<b>1 659</b>	<b>5</b>	<b>189</b>	<b>15 150</b>	<b>15 830</b>	<b>7 005</b>	<b>39 839</b>

## 8.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

	31/08/2021	Dotations	Reprises	Variation ou Reclass	31/08/2022	Dotations	Reprises	Variation ou Reclass	31/08/2023
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	217	118	(217)	0	118	137	(118)	0	137
Provisions pour autres risques	228	248	(211)	0	265	635	(63)	0	837
Provision pour risque EDT Somas	163	0	0	0	163	0	0	0	163
<b>Total</b>	<b>609</b>	<b>365</b>	<b>(428)</b>	<b>0</b>	<b>546</b>	<b>772</b>	<b>(181)</b>	<b>0</b>	<b>1 137</b>

Une provision de 500 K€ a été comptabilisée au 31 août 2023 suite à un litige avec un partenaire.

## 8.10 Impôts différés

Les impôts différés sont détaillés comme suit :

	31/08/2023	31/08/2022	Variation
Impôts différés actif	0	(0)	0
Impôts différés passif	417	619	(202)

Impôt différé par nature :

Impôt différé actif	31/08/2023	31/08/2022
Provision pour départ à la retraite	34	29
PSFE	67	66
Organic	15	11
Effort construction	1	1
Amortissement Fonds de Commerce	89	
Plus values latentes	322	
Autres décalages sur retraitements	28	
Compensation IDA/IDP (**)	(556)	(106)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Impôt différé passif	31/08/2023	31/08/2022
Provisions réglementées	64	75
Crédit-Bail	412	340
Provisions internes	48	311
Réévaluation immobilière	352	
Autres décalages sur retraitements	98	
Compensation IDA/IDP (**)	(556)	(106)
<b>Total</b>	<b>417</b>	<b>619</b>

(\*) Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer. Si la probabilité de récupération n'est pas établie, il est interdit de comptabiliser un actif d'impôt différé au titre des déficits reportables.

(\*\*) Les montants d'impôt différé actif et passif sont compensés par entité fiscale ou par groupe fiscal, un périmètre d'intégration fiscale existe et la tête est Réseau Compétences et Développement.

## 8.11 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont échéancées de la manière suivante :

	31/08/2022	31/08/2023	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1	0	0	0	0
Intérêts courus non échus	0	476	476	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	426	45 448	242	5 910	39 296
Emprunts en crédit-bail	29 688	52 981	1 594	10 758	40 628
Dettes financières diverses	46	12 395	3 063	2 971	6 361
Concours bancaires courants	0	0	0	0	0
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>30 160</b>	<b>111 300</b>	<b>5 376</b>	<b>19 639</b>	<b>86 285</b>

Sur l'exercice 2022 ;

- La dette de location de financement sur la construction du site de Nantes correspond à 10 177 K€, dont 691 k€ de remboursement sur la période.
- La dette de location de financement sur la construction du site de Lille s'élève à 16 980 K€, dont 20 K€ de remboursement sur la période.
- La dette de location de financement sur la construction de Saint Martin d'Hères s'élève 2 467 K€.

Sur l'exercice 2023 ;

- La dette de location de financement sur la construction du site de Nantes correspond à 9 488 K€, dont 689 k€ de remboursement sur la période.
- La dette de location de financement sur la construction du site de Lille s'élève à 16 756 K€, dont 224 K€ de remboursement sur la période.
- La dette de location de financement sur la construction du site de Balma s'élève à 20 271 K€, dont 28 K€ de remboursement sur la période.
- Le montant de l'emprunt contracté au titre du site de Courbevoie s'élève 45 216 K€.
- La dette de location de financement sur la construction de Saint Martin d'Hères s'élève 6 400 K€.
- 

## 8.12 Dettes d'exploitation

	31/08/2022	31/08/2023	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus	3 545	3 306	3 306	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	67 196	36 833	36 833	0	0
Dettes sociales	4 857	5 866	5 866	0	0
Dettes fiscales	1 435	1 524	1 524	0	0
Produits constatés d'avance	1 231	2 555	2 555	0	0
Autres dettes et comptes de régularisation	5 091	6 949	6 949	0	0
<i>Dont impôts différés passif</i>	619	417	417		
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>83 354</b>	<b>57 034</b>	<b>57 034</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 8.13 Résultat d'exploitation

### 8.13.1 Chiffre d'affaires par secteur

Au 31 août 2023, le groupe est structuré autour de trois principaux secteurs d'activités :

- Formations continue et apprentissages
- Formations initiales
- Autres (prestations de contrat d'assistance, prestation de services et de refacturations)

La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité s'analyse de la façon suivante :

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Formation continue et apprentissages	102 294	82 448
Divers	21 092	14 781
<b>Total</b>	<b>123 386</b>	<b>97 229</b>

### 8.13.2 Autres produits

Les autres produits s'analysent de la façon suivante :

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Subventions d'exploitation	1 205	1 107
Autres produits - Redevances marques	2 890	2 921
Transferts de charges d'exploitation	54	81
<b>Total Autres produits</b>	<b>4 148</b>	<b>4 109</b>

### 8.13.3 Les charges du personnel et effectif

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Rémunérations du personnel	(4 198)	(3 335)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 446)	(1 347)
Autres charges de personnel	(444)	(438)
<b>Total charges du personnel</b>	<b>(6 087)</b>	<b>(5 121)</b>
<b>Effectif</b>	<b>122</b>	<b>71</b>

Sur l'exercice 2023, dans les autres charges de personnel inclus 267 K€ de participation des Salariés.

**8.13.4 Les autres achats et charges externes**

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Sous-traitance générale	(86 881)	(63 885)
Locations et charges locatives	(3 391)	(2 773)
Entretiens et réparations	(558)	(475)
Primes d'assurance	(118)	(53)
Etudes et recherches	0	0
Divers	(124)	(12)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(6 531)	(4 282)
Publicités	(469)	(377)
Transports	(11)	(17)
Déplacements, missions	(404)	(381)
Frais postaux	(334)	(364)
Services bancaires	(383)	(159)
Autres charges externes	(708)	(739)
<b>Total Autres charges et charges externes</b>	<b>(99 913)</b>	<b>(73 517)</b>

**8.13.5 Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation**

Les reprises et dotations aux amortissements et provisions figurant en résultat d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Reprises de provisions sur actifs circulants	1 184	1 042
Reprises de provisions sur risques & charges	181	421
<b>Total reprises d'amortissements et de provisions</b>	<b>1 366</b>	<b>1 463</b>
Dotations aux amortissements incorporels	(473)	(44)
Dotations aux amortissements corporels	(1 841)	(1 160)
Dotations aux provisions sur actifs circulants	(1 002)	(1 091)
Dotations aux provisions sur risques & charges	(772)	(365)
<b>Total dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>(4 088)</b>	<b>(2 660)</b>

## 8.14 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse de la façon suivante :

	<i>Exercice 2023</i>	<i>Exercice 2022</i>
<b>Produits financiers</b>		
<i>Dividendes</i>	0	0
Revenus des autres créances et VMP	0	0
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Autres produits de participation	(0)	0
Gains de change	0	0
Autres produits financiers	26	18
Reprises sur provisions et amortissements financiers	0	2
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>21</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	(3 188)	(394)
Pertes de change	(0)	(4)
Autres charges financières	(213)	(0)
<b>Total</b>	<b>(3 400)</b>	<b>(398)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(3 375)</b>	<b>(377)</b>

La hausse des charges financières et principalement liée aux :

- Intérêts d'emprunt de la SCI Paul Doumer dont le montant s'élève à 1 871 K€.
- Frais financiers liés aux retraitements de la location de financement pour :
  - Le site de Lille Concert 203 K€, versus 56 K€ en 2022.
  - Le site de Balma pour 588 K€.

## 8.15 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Le résultat exceptionnel s'analyse de la façon suivante :

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
<i>Produits exceptionnels sur exercices antérieurs</i>	1	45
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital (1)</i>	2 505	12 009
<i>Autres produits exceptionnels</i>	218	62
<i>Résultat de dilution / cession</i>	0	0
<i>Reprises de provisions et transferts de charges</i>	404	10
<b>Total</b>	<b>3 128</b>	<b>12 126</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
<i>Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs</i>	0	(0)
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital (1)</i>	(2 864)	(12 011)
<i>Autres charges exceptionnelles (3)</i>	(32)	(122)
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions</i>	0	0
<b>Total</b>	<b>(2 895)</b>	<b>(12 134)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>233</b>	<b>(8)</b>

- (1) Sur l'exercice 2023, il s'agit de la cession de l'immeuble de Lille et de Saint-Martin-D'Hères (Isère) au crédit bailleur BPCE Lease Immo et Crédit Mutuel Real Estate Lease dans le cadre d'un VEFA.

## 8.16 Impôt sur les bénéfices et impôts différés

### 8.16.1 Analyse de l'impôt sur les bénéfices et impôts différés

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :

	<i>Exercice 2023</i>	<i>Exercice 2022</i>
Impôts sur les bénéfices	(4 347)	(4 397)
Charges (produits) d'impôts différés	596	(42)
<b>Total</b>	<b>(3 750)</b>	<b>(4 439)</b>

### 8.16.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse de la façon suivante :

<b>Rationalisation de l'impôt</b>	<b>31/08/2023</b>
Impôts sur les résultats fiscaux	(4 347)
Impôts différés	596
Charge d'impôt sur les résultats consolidés	(3 750)
<Impôt théorique au taux en vigueur>	2 728
Différence d'impôt	(1 022)

<b>Analyse de cette différence d'impôt</b>	
Effets des différences permanentes entre les résultats consolidés et résultats imposables	(78)
Imputation de déficits antérieurs	(120)
Résultat des SCI	512
Autres	374
Contribution sociale 3%	107
Retraitements Consolidation sans impact ID	227
Différences de taux	0
Total	1 022
Différence nette	(0)

L'imputation des déficits antérieurs (120 K€) concerne :

FOCORA = 115 K€

Figs = 5 K€

### 8.16.3 Suivi des déficits fiscaux

Les valeurs des déficits fiscaux reportables non activés et activés dans les comptes consolidés sont détaillées ci-dessous :

STATUT FISCAL	déficit antérieur K4 au 31/08/2022	Correction AN	déficit imputés	déficit de l'exercice	somme = Déficit reportable K6 au 31/08/2023	ID au 31/08/2022	Impact Changement de taux	Impact Résultat	ID au 31/08/2023
TOTAL NON ACTIVES	1437	523	-460	3865	5366	0	0	0	0
TOTAL ACTIVES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DEFICITS</b>	<b>1437</b>	<b>523</b>	<b>-460</b>	<b>3865</b>	<b>5366</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31 août 2023, les déficits, pour lesquels un impôt différé actif n'a pas été activé, concernent les entités suivantes :

- CD-Services = 19 k€,
- FOCORA = 959 k€.
- Foncière CD = 4 386 K€

La récupération de ces déficits est estimée peu probable et en conséquence l'impôt différé associé n'est pas activé.

## **9 Engagements hors bilan**

### **9.1.1 Engagements donnés**

Les engagements donnés sont les suivants :

- Apport en fonds social avec droits de reprise à l'Association ILERI, de 18 k€ ;
- Nantissement titres SCI Beaulieu 1 k€ (bénéficiaire GENEFIM, crédit bailleur) ;
- Nantissement titres SCI Quai Paul Doumer 10 k€.
- Caution garanties fiscales pour 175 k€.
- Nantissement des parts de la SCI Place du Concert pour 1 k€.

### **9.1.2 Engagements reçus**

Le Groupe n'a pas d'engagement reçu.

## **10 Autres informations**

### **10.1.1 Événements postérieurs à la clôture**

Néant

### **10.1.2 Honoraires des Commissaires aux comptes**

Les honoraires relatifs aux prestations du collège des Commissaires aux Comptes au titre de l'année 2023 se répartissent ainsi :

	<i>Exercice 2023</i>	<i>Exercice 2022</i>
<b>Honoraires KPMG</b>	<b>193</b>	<b>149</b>
<b>Honoraires KPMG pour une SACC</b>	<b>15</b>	
<b>Honoraires ATRIOM</b>	<b>31</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>239</b>	<b>179</b>

### **10.1.3 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction**

Cette information n'est pas indiquée car elle aboutirait à communiquer un montant individuel.